

Schéma régional de cohérence écologique

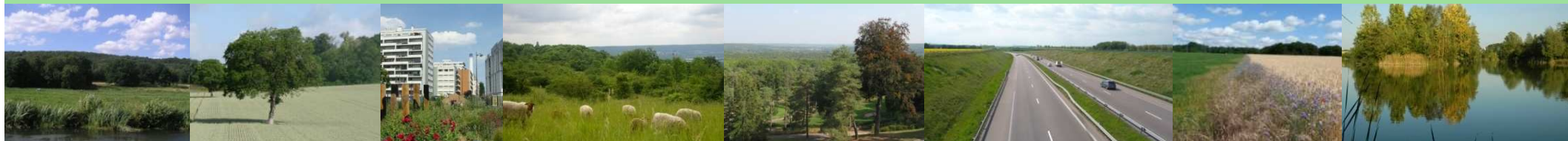
Ile-de-France



La concertation pour le SRCE

Atelier thématique n°7

Outils et mesures pour prendre en compte
les enjeux de continuité écologique
dans les milieux aquatiques et les corridors humides



7 mars 2012



Remerciements à l'AESN



Cyril PORTALEZ

*Directeur Territorial des Rivières
d'Ile de France*

Gilles CHERIER

*Chef du Service Milieu Aquatique et
Agriculture*

Véronique BEUNKE

Chargée d'opérations



Vos interlocuteurs pour le SRCE





Caroline Vendryes

Chef de la mission "trame verte et bleue"

Hélène VIDEAU

Chargée de mission



Vincent Hulin

Chargé de mission biodiversité

Hélène Colas

Chargée de mission territoriale



Les prestataires



Jean-Christophe Kovacs
Thomas Sauzon

- **Identification des enjeux et des composantes de la TVB**
- **Définition des mesures et outils de mise en œuvre**
- **Rédaction du SRCE**



Jeanne Chaboche
David Brites

- **Animation**
- **Communication**
- **Cohérence du processus de concertation**



La démarche SRCE

Une vision d'ensemble
pour comprendre le rôle
des ateliers thématiques

Le SRCE : la traduction régionale de la Trame verte et bleue

**Un document
d'aménagement du territoire**

- *Révisable tous les 6 ans*
- *Co-élaboration État/Région*
- *Comité régional TVB*



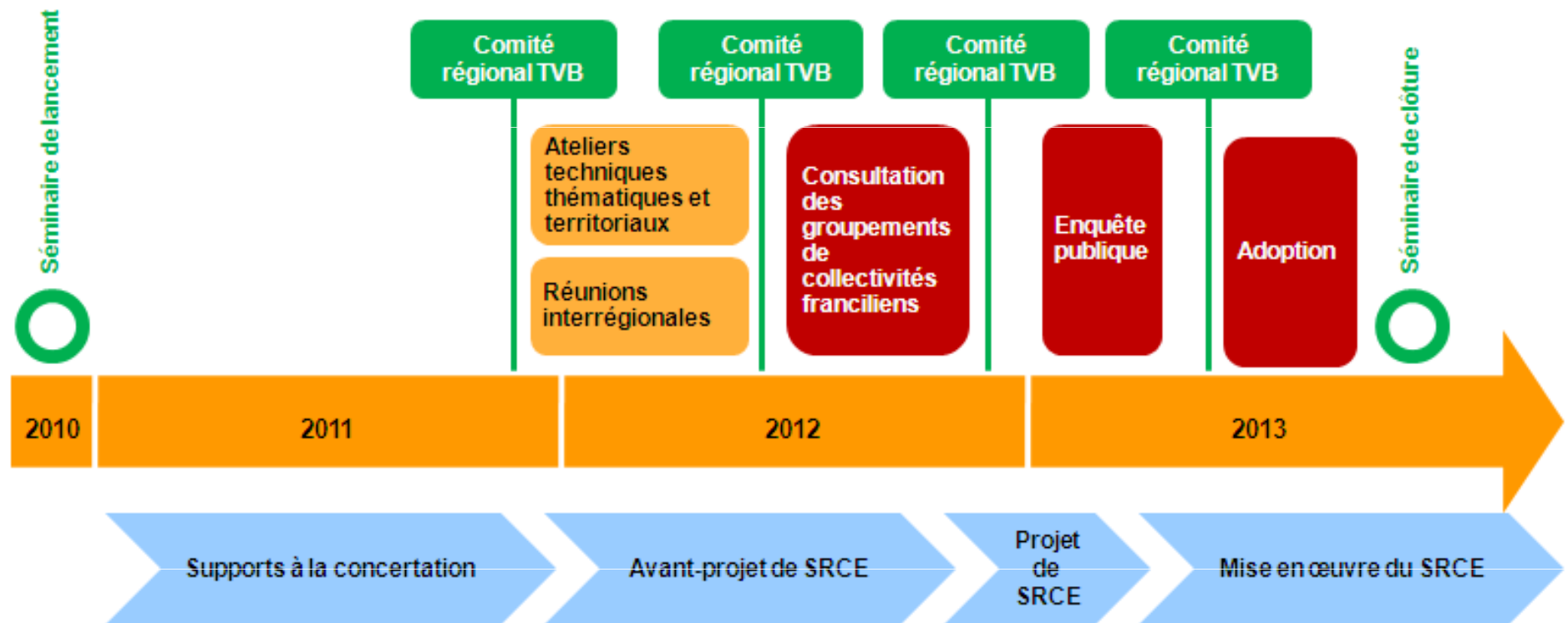
**une stratégie
un cadre d'intervention
une dynamique
d'acteurs**

- Biodiversité et aménagement du territoire : mixité des partenaires
- Prise en compte des enjeux écologiques **ET** des activités socio-économiques
- Cohérence des politiques sectorielles

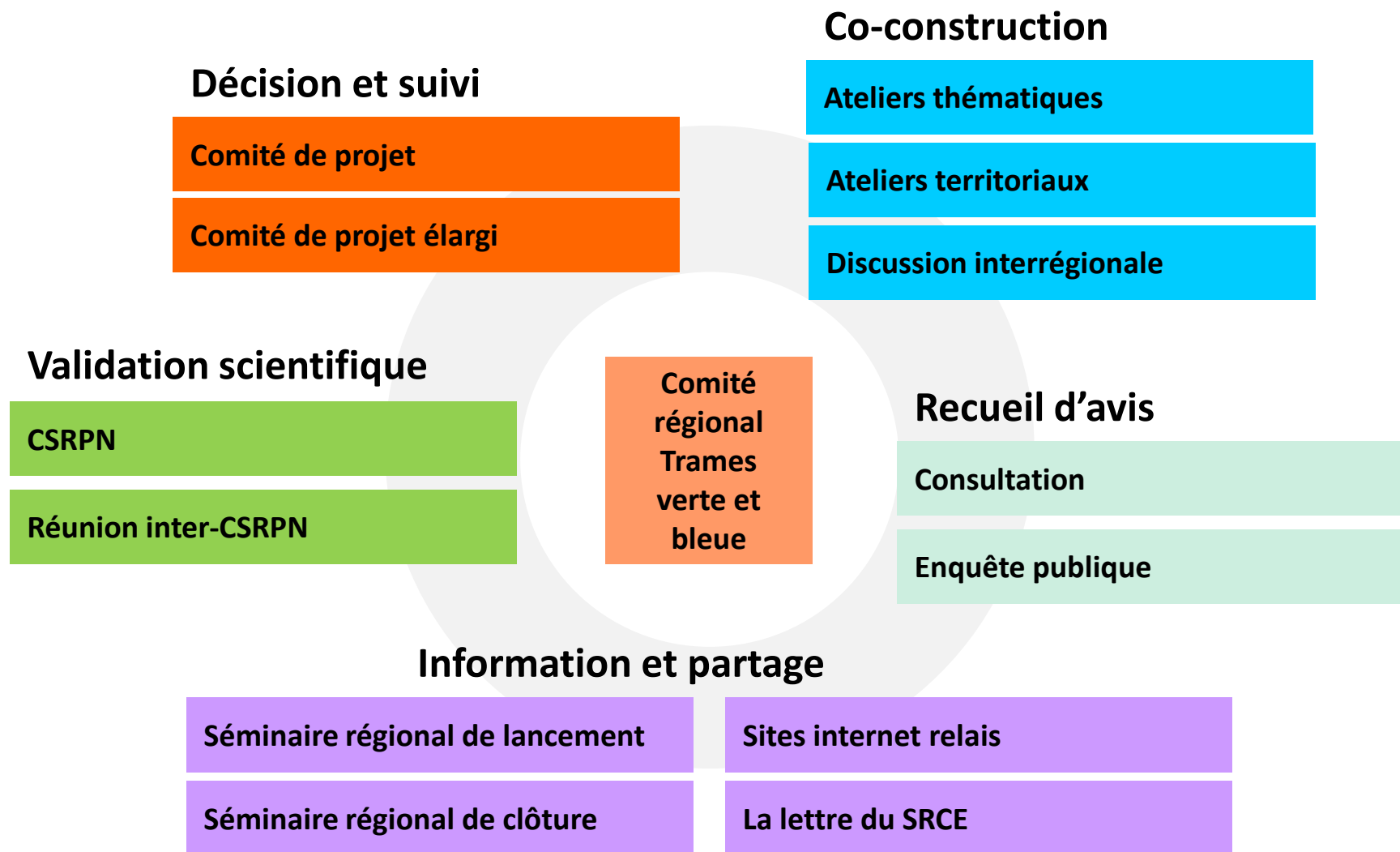
Le SRCE : son contenu

- a. les **enjeux régionaux** relatifs à la préservation et à la restauration des continuités écologiques
- b. les **composantes** de la Trame Verte et Bleue
- c. une **cartographie** de la Trame Verte et Bleue à l'échelle de la région
- d. les **mesures contractuelles mobilisables** pour la préservation ou la restauration des continuités écologiques
- e. les **mesures prévues** pour accompagner la mise en œuvre des continuités écologiques

Le SRCE : son calendrier



Le SRCE : une démarche concertée



Les ateliers thématiques : objectifs

Co-construction

Ateliers thématiques

Ateliers territoriaux

Discussion interrégionale



Objectif : construire la liste des outils et mesures susceptibles de permettre la mise en œuvre du SRCE (volets d et e)
Le cadre réglementaire est exclu de cette réflexion régionale.

1 à 3 réunions par atelier thématique, en fonction des besoins :

- ✓ **1^{ère} série de décembre 2011 à mars 2012** : élaboration de la liste des mesures et identification des outils à mobiliser
- ✓ **2^{ème} série de mai à juin 2012** : analyse des propositions réalisées pour répondre aux besoins d'outils exprimés

Les ateliers thématiques : périmètres

Co-construction

Ateliers thématiques

1^{ère} série de décembre 2011 à mars 2012

Ateliers territoriaux

Discussion interrégionale

Outils et mesures pour prendre en compte les enjeux de continuité écologique :

1. à l'échelle intercommunale
2. à l'échelle communale
3. dans les infrastructures linéaires
4. en zone urbaine
5. en milieu forestier
6. en milieu agricole
7. dans les milieux aquatiques et les corridors humides → 7 mars 2012



PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE



Des questions sur la démarche ?



© Conseil régional d'Ile-de-France



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE

 **île de France**



Notre programme

Ordre du jour

9h30	Accueil des participants
9h50	Exposé introductif
10h15	Débat sur les mesures prioritaires en Ile-de-France et leurs conditions de mise en œuvre
12h15	Conclusion : la restitution des débats, les prochaines échéances

Des livrets vous ont été adressés par courrier électronique, quelques exemplaires imprimés sont disponibles



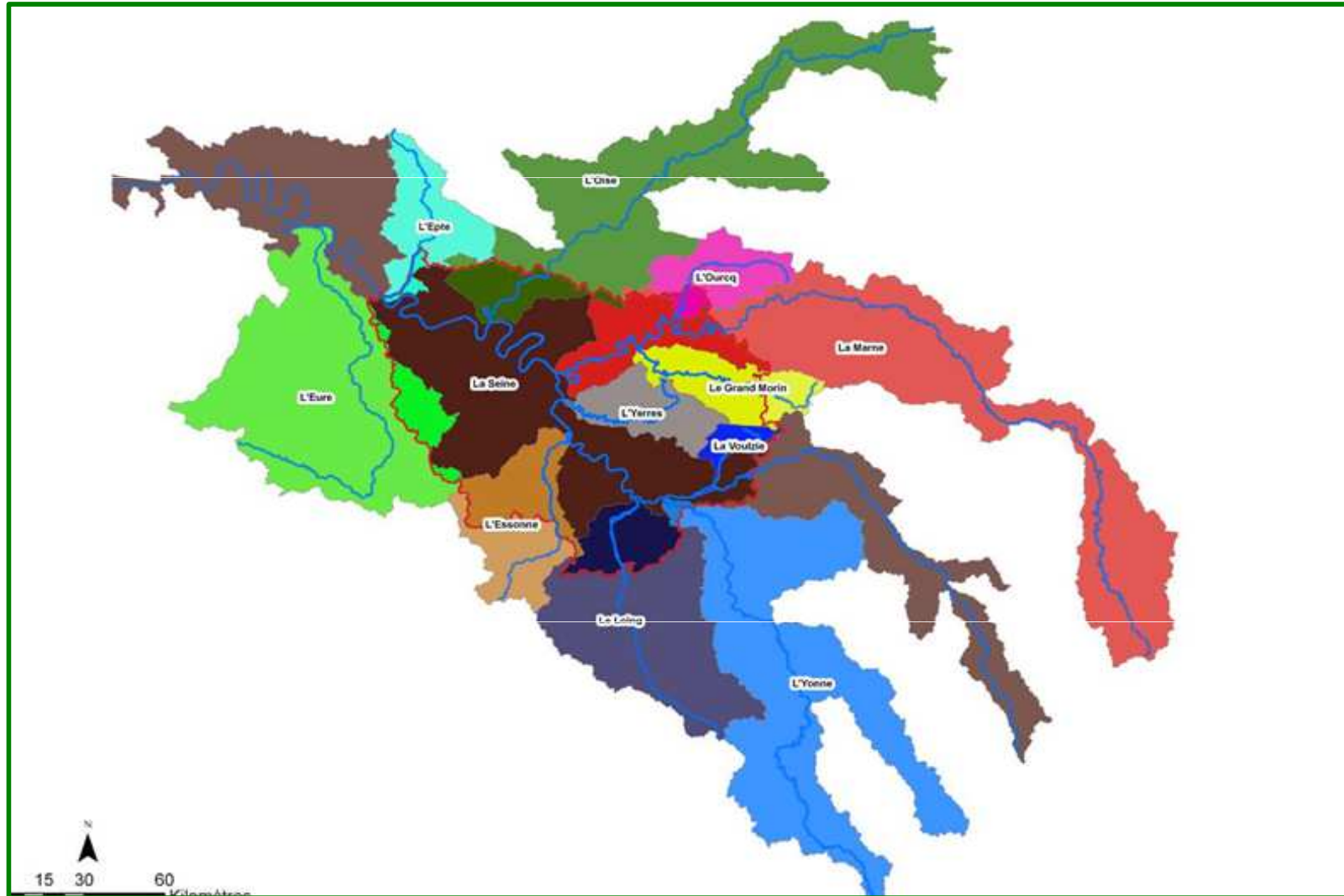
Exposé introductif

La situation francilienne



Milieux aquatiques et corridors humides

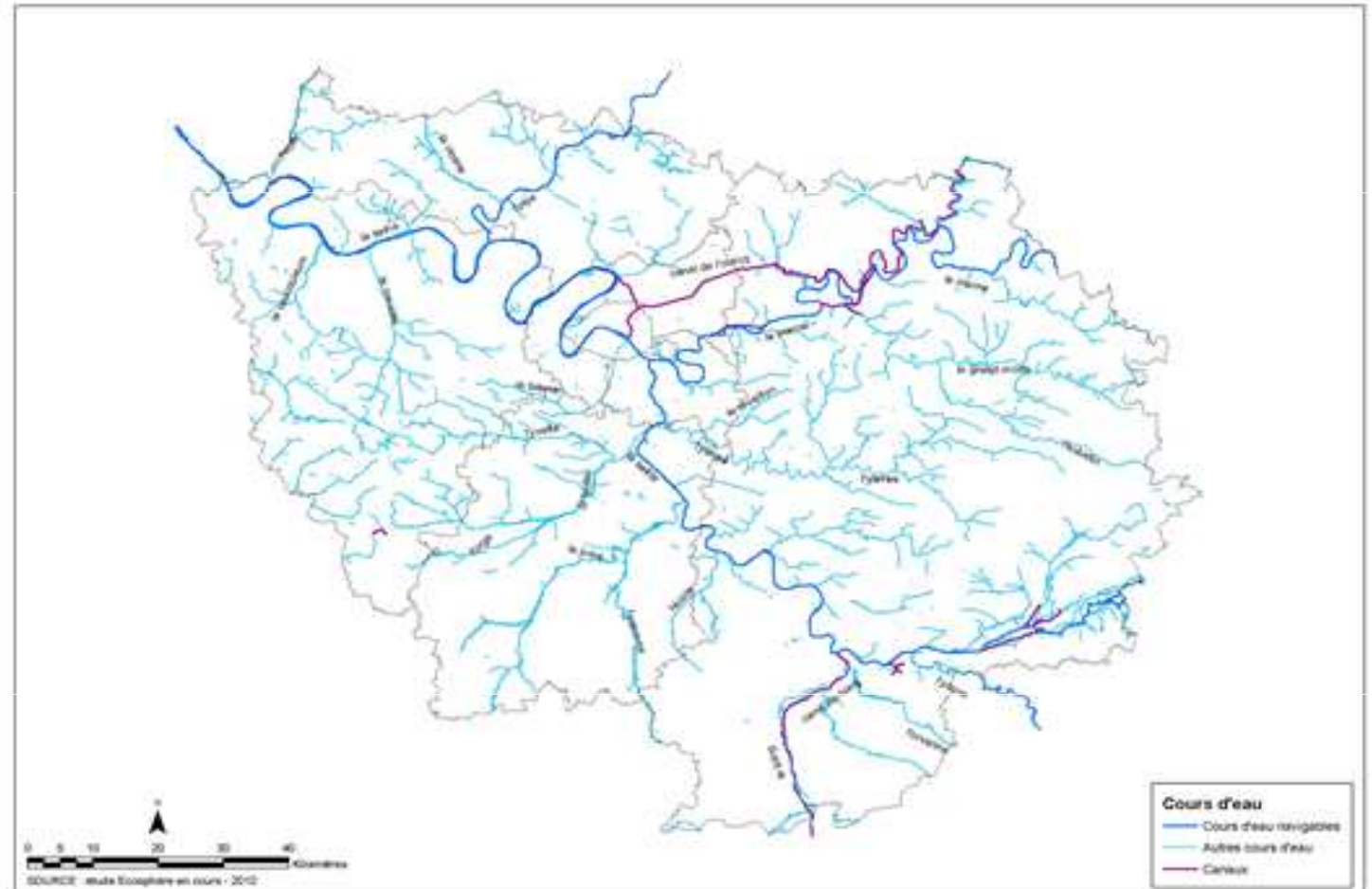
La structure du réseau hydrographique francilien



Milieux aquatiques et corridors humides

La structure du réseau hydrographique francilien

- 4 grands cours d'eau navigables : Seine (axe majeur), Oise, Marne et Yonne...
- Cours d'eau majeurs affluents : Epte, Essonne, Orge, Loing, Grand Morin, Yerres...

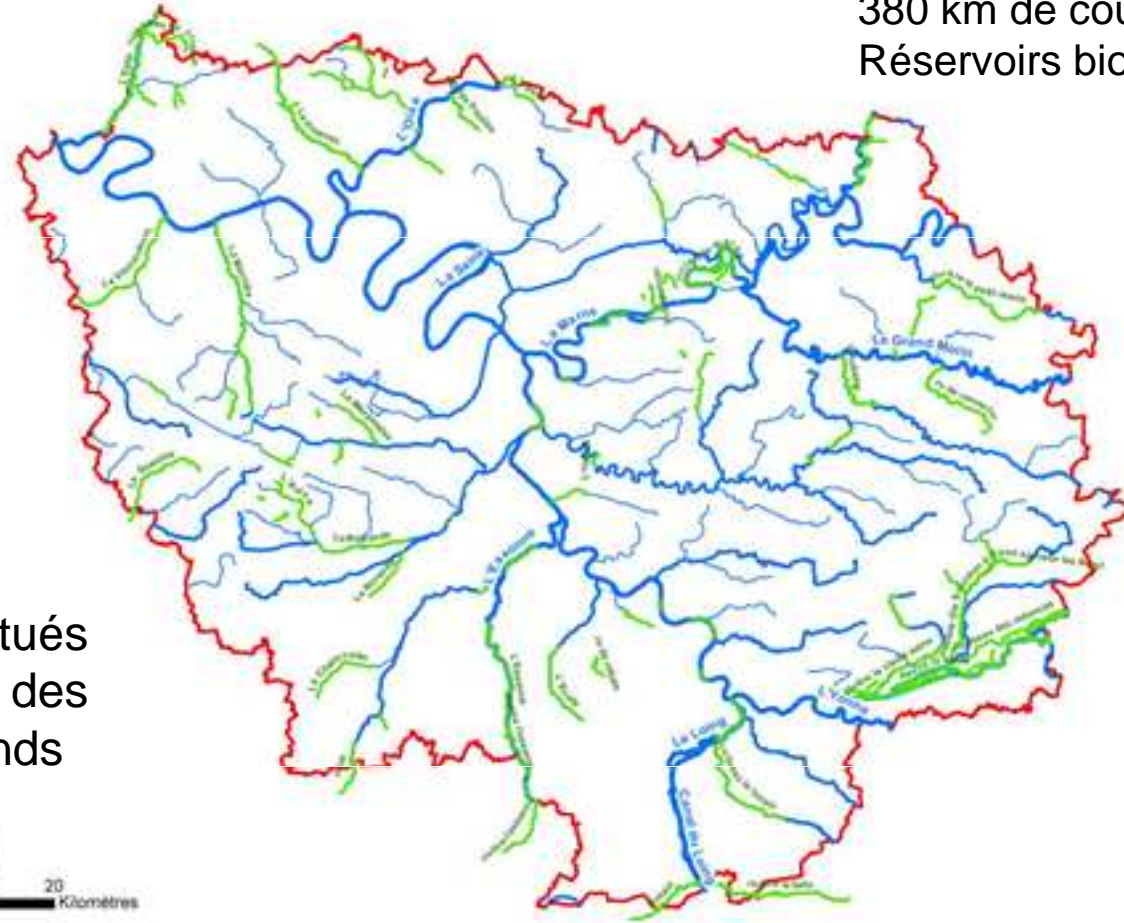


Carte 2 : Le réseau hydrographique Francilien (Source : Etude Ecosphère en cours 2012)

Milieux aquatiques et corridors humides

Les réservoirs biologiques

380 km de cours d'eau classés
Réservoirs biologiques

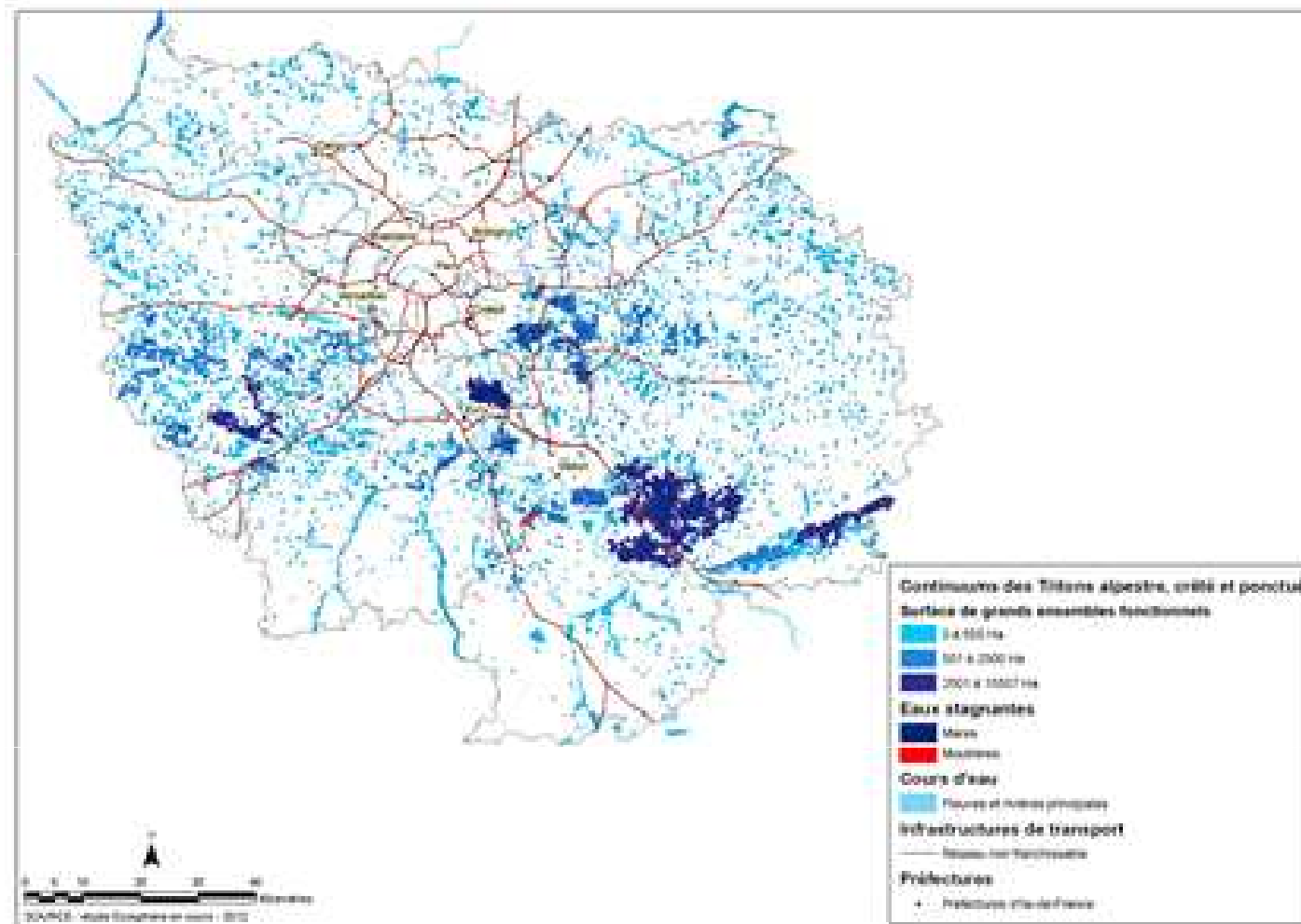


Principalement situés
en tête de bassin des
affluents des grands
axes.

Carte 4 : Les cours d'eau classés réservoirs biologiques dans le SDAGE Seine Normandie
(Légende : réseau hydrographique, réservoirs biologique)

Milieux aquatiques et corridors humides

Les eaux stagnantes



Carte 5 : Principaux secteurs occupés par les amphibiens spécialistes des mares et petites zones humides en Île-de-France (Source : Etude Ecosphère en cours 2012)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE



Milieux aquatiques et corridors humides

Les eaux stagnantes

4 grandes catégories :

- Les mares, mouillères et petites pièces d'eau (superficie < à 0,2 ha)
Faibles étendues de champs habituellement humides et périodiquement en eau
- Les petits plans d'eau (0,2 ha <superficie> 5 ha)
- Les plans d'eau moyens (5<superficie> 50 ha)
- Les grands plans d'eau (superficie > 50 ha)

Milieux aquatiques et corridors humides

Les eaux stagnantes

Répartition sur le territoire francilien

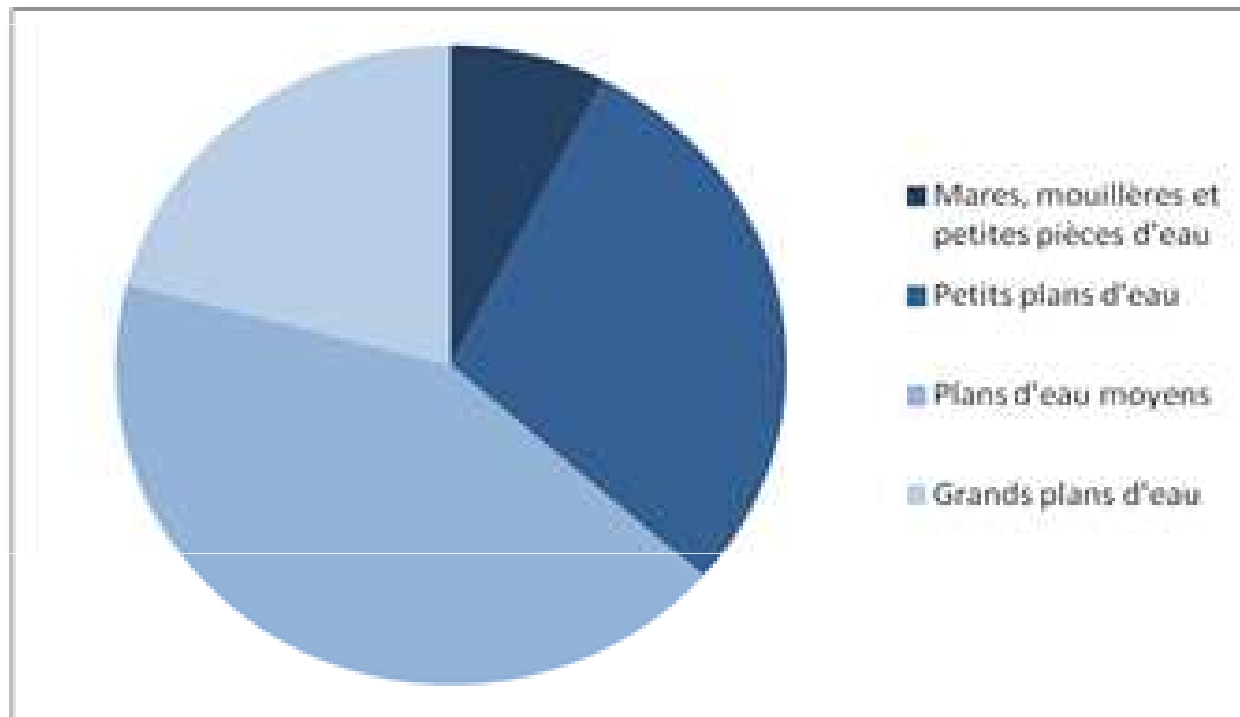
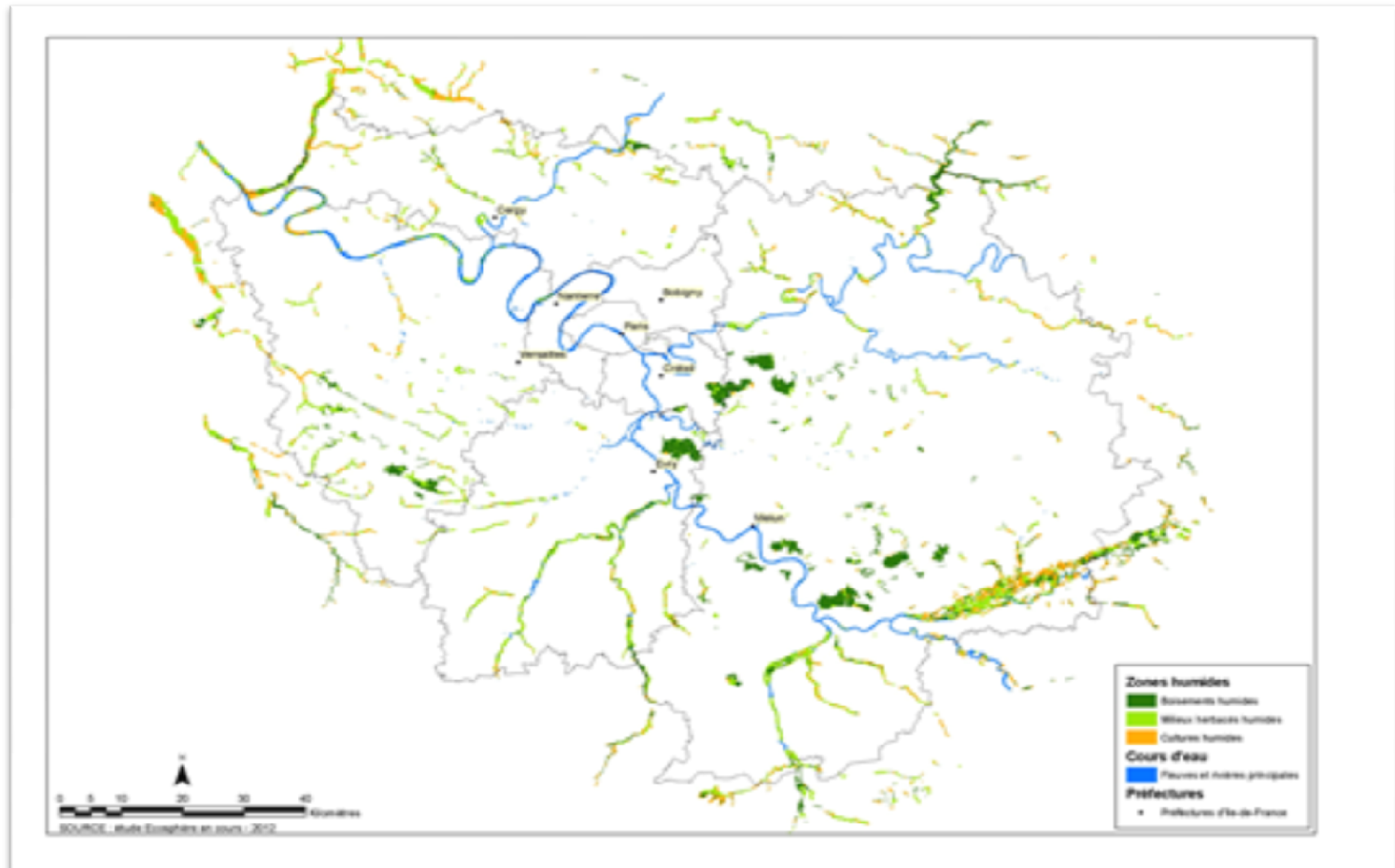


Figure 2 : Répartition des différents types de plans d'eau sur le territoire francilien

Milieux aquatiques et corridors humides

Les zones humides



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ILE-DE-FRANCE



Milieux aquatiques et corridors humides

Les zones humides

- En Ile-de-France, les zones humides occupent plus de 54 000 ha.
- Les zones humides franciliennes sont pour l'essentiel, des surfaces boisées (39400 ha soit 73 %).

Elles correspondent aux habitats suivants :

- Forêts alluviales naturelles (chênaies-ormaises, aulnaies-frênaie)
(Vallée de la Seine, du Loing, de l'Essonne, de la Juine, du Vexin)
- Boisements humides de plateau : Massifs forestiers sur sol argileux
(Forêt d'Armainvilliers, Forêt de Sénart, Forêt de Rambouillet...)
- Formations herbacées humides (prairies humides, friches humides)

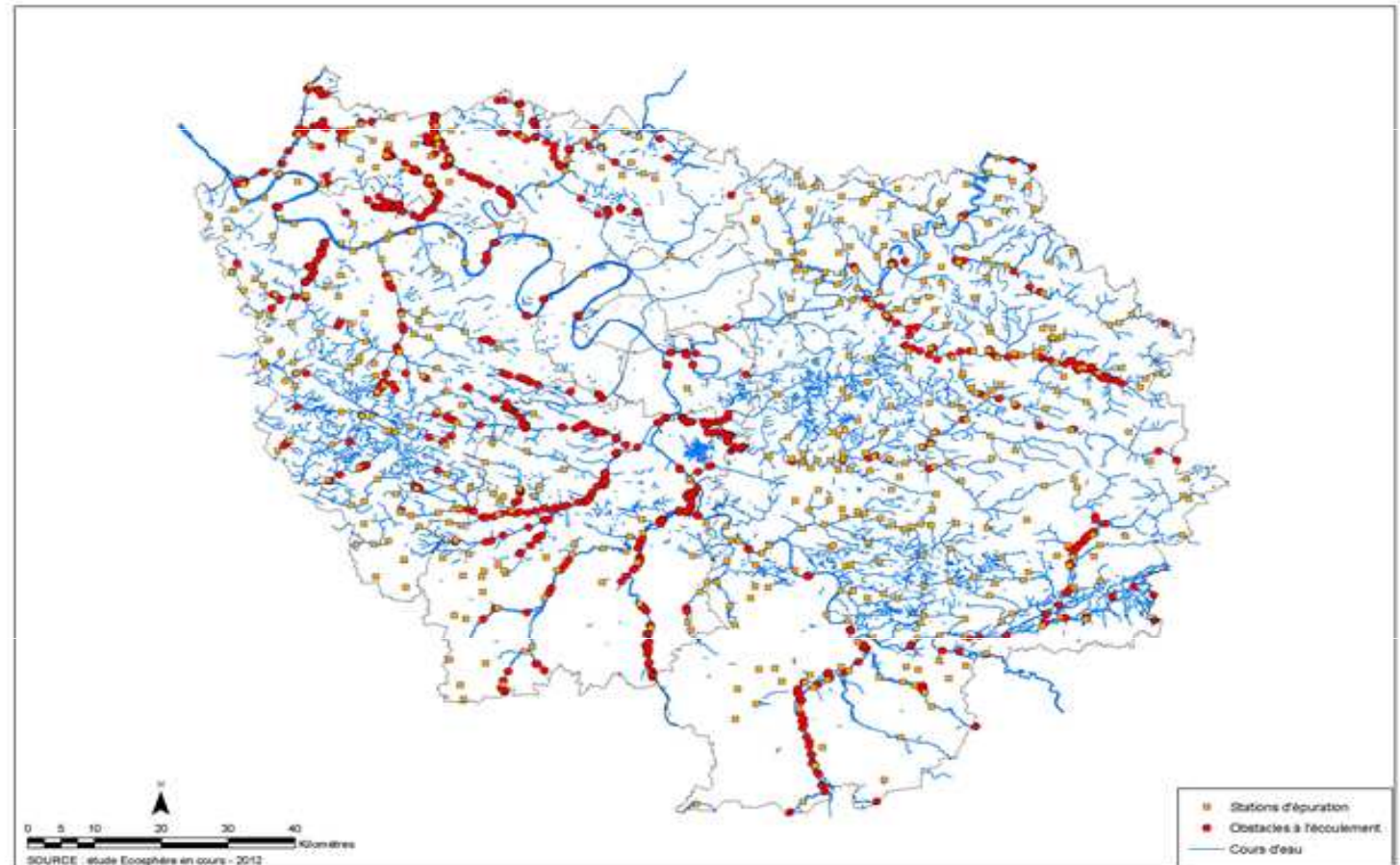
TVB et milieux aquatiques et corridors humides

Les principaux enjeux

La rupture des continuités piscicoles

La mobilité piscicole et la qualité des habitats

- 980 ouvrages identifiés dont 107 de navigation.
- Densité : un ouvrage /4 km
- Cours d'eau le plus impacté : Essonne avec un ouvrage tous les 800 m.



Carte 9 : Localisation des obstacles à l'écoulement et des stations d'épuration en Ile-de-France (Source : ONEMA - Etude Ecosphère en cours 2012)

TVB et milieux aquatiques et corridors humides

Les principaux enjeux

Principales sources de fractionnement des cours d'eau



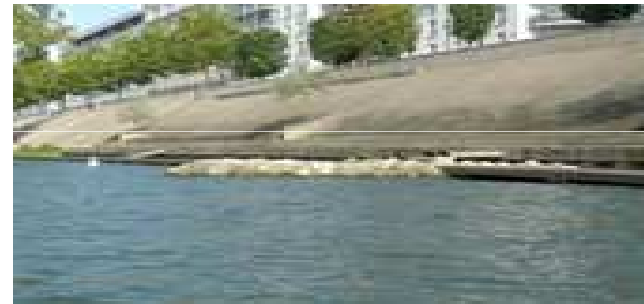
Les anciens ouvrages de moulin



Les ouvrages de navigation



Les ouvrages de régulation hydraulique



L'artificialisation des berges



Exposé introductif

Le cadre réglementaire

SRCE et milieux aquatiques et corridors humides

La définition officielle de la trame bleue

Composante bleue de la TVB :

- Cours d'eau, parties de cours d'eau ou canaux classés
- Zones humides nécessaires pour atteindre les objectifs de la DCE (Directive Cadre sur l'Eau)
- Autres cours d'eau, parties de cours d'eaux, canaux ou zones humides importants pour la préservation de la biodiversité

Les obligations de rétablissement des continuités écologiques

Le classement des cours d'eau (LEMA)

La Directive Cadre sur l'Eau (DCE)

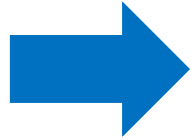
Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)

Les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)

Le règlement « Anguille »

SRCE et milieux aquatiques et corridors humides

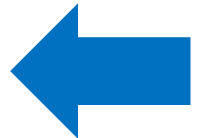
Articulation entre politique de l'eau et SRCE



Le SRCE prend en compte les éléments pertinents du SDAGE.

La politique de l'eau vise des objectifs de bon état écologique des cours d'eau, qui intègrent les continuités écologiques.

Elle s'incarne à travers le SDAGE et son programme de mesures, et est déclinée à une échelle plus locale, dans les SAGE et les décisions administratives relevant du domaine de l'eau.



Le SDAGE comprend la mise en place de la trame bleue figurant dans les SRCE adoptés.

Le SRCE a la possibilité de compléter les SDAGE en identifiant des cours d'eau ou des zones humides importants au titre de la biodiversité, qui devront être pris en compte dans les SDAGE au moment de leur révision.

Des questions sur les enjeux clés ?



© Conseil régional d'Ile-de-France



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ILE-DE-FRANCE

 **île de France**



Mesures prioritaires en Ile-de-France

Identification et analyse de leurs
conditions de mise en œuvre

SRCE, milieux aquatiques et corridors humides

La règle du jeu

L'objectif : identifier les mesures de mise en œuvre du SRCE les plus adaptées aux enjeux franciliens
ET les outils nécessaires à leur mobilisation

=

identifier ce qu'il faut faire
ET ce dont VOUS avez besoin pour y parvenir

Quatre familles de mesures

Pour chaque famille, 2 exercices :

1. Dites nous **comment le SRCE peut contribuer aux actions spécifiques de la politique de l'eau ?**
2. Noter **votre principale attente** sur le support qui vous a été remis à l'entrée

SRCE, milieux aquatiques et corridors humides

Les familles de mesures envisageables

1.

Mesures de prévention et restauration

2.

Mesures de gestion et d'entretien

3.

Mesures de suivi et d'évaluation des mesures engagées

4.

Mesures générales

1.

Mesures de prévention et restauration

2. Mesures de gestion

3. Mesures de suivi

4. Mesures générales

LES ENJEUX

- *Planifier les actions en faveur des continuités longitudinales et latérales : décroisonner-restaurer-reconnecter*
- *Prioriser les actions en faveur des réservoirs biologiques*
- *Éviter et réduire les impacts sur la fonctionnalité des milieux aquatiques et des zones humides*
- *Concilier les usages*

1.

Mesures de prévention et restauration

2. Mesures de gestion

3. Mesures de suivi

4. Mesures générales

Des démarches existent déjà pour répondre à ces enjeux.

Comment aller plus loin avec le SRCE ?

Pour l'effacement ou l'ouverture des ouvrages hydrauliques ?

Pour définir des actions prioritaires en faveur des réservoirs biologiques ?

Pour préserver les connexions entre zones humides, mares, plans d'eau... et entre ces milieux et les habitats terrestres voisins (renaturation de berges,...)?

Pour favoriser la prise en compte des continuités écologiques dès la conception de nouveaux projets ?

...

Quelles sont vos recommandations quant au contenu du SRCE pour faciliter la déclinaison de ces actions ?

1.

Mesures de prévention et restauration

2. Mesures de gestion

3. Mesures de suivi

4. Mesures générales

**Merci d'indiquer votre principale
attente vis-à-vis du SRCE sur le
support qui vous a été remis !**



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE



2.

Mesures de gestion et d'entretien

1. Mesures de prévention et restauration
3. Mesures de suivi
4. Mesures générales

L'ENJEU

- *Mettre en place des mesures de gestion et d'entretien des corridors*
- *Mettre en place des mesures d'entretien des ouvrages contribuant à assurer la continuité*
- *Mobiliser les partenaires*

2.

Mesures de gestion et d'entretien

1. Mesures de prévention et restauration
3. Mesures de suivi
4. Mesures générales

Des démarches existent déjà pour répondre à ces enjeux.

Comment aller plus loin avec le SRCE ?

Comment généraliser l'usage des meilleures techniques de gestion pour l'entretien :

- des ouvrages de franchissement ?
- des ripisylves ?
- des zones humides herbacées ?
- des mares et étangs peu profonds ?

2.

Mesures de gestion et d'entretien

1. Mesures de prévention et restauration
3. Mesures de suivi
4. Mesures générales

Merci d'indiquer votre principale attente vis-à-vis du SRCE sur le support qui vous a été remis !

3.

Mesures de suivi et d'évaluation

1. Mesures de prévention et restauration
2. Mesures de gestion
4. Mesures générales

L'ENJEU

- *Évaluer les résultats obtenus du point de vue de la préservation et de la restauration des continuités écologiques*

3.

Mesures de suivi et d'évaluation

1. Mesures de prévention et restauration
2. Mesures de gestion
3. Mesures de suivi et d'évaluation
4. Mesures générales

Des démarches existent déjà pour répondre à ces enjeux.

Comment aller plus loin avec le SRCE ?

Quels sont les indicateurs de suivi ou d'évaluation de la continuité écologique aquatique ? Sont-ils pertinents à l'échelle régionale ?

Que proposer de nouveau pour le SRCE pour le suivi les différentes mesures identifiées?

Avec quels autres dispositifs de suivi-évaluation fusionner le suivi du SRCE ?

Des indicateurs prioritaires sur l'état de la réalisation ou l'efficience ?

3.

Mesures de suivi et d'évaluation

1. Mesures de prévention et restauration
2. Mesures de gestion
3. Mesures de suivi et d'évaluation
4. Mesures générales

Merci d'indiquer votre principale attente vis-à-vis du SRCE sur le support qui vous a été remis !

4.

Mesures générales

1. Mesures de prévention et restauration
2. Mesures de gestion
3. Mesures de suivi

Page 40

LES ENJEUX

- *Informier et sensibiliser les acteurs de l'eau en faveur des trames bleues*
- *Centraliser les données dispersées des acteurs*
- *Susciter l'engagement des acteurs en faveur des trames bleues*

4.

Mesures générales

1. Mesures de prévention et restauration
2. Mesures de gestion
3. Mesures de suivi

Des démarches existent déjà pour répondre à ces enjeux.

Comment aller plus loin avec le SRCE ?

Quels sont **les publics à sensibiliser en priorité** :

- parce qu'ils occupent des fonctions clés ?
- parce qu'ils sont aujourd'hui encore insuffisamment sensibilisés ?

Quels sont **les messages à diffuser** pour faire connaître la TVB et le SRCE ?

Quels sont les supports d'information à privilégier ?

Y a-t-il besoin d'**améliorer la collecte des données** relatives aux continuités écologiques en milieux aquatiques et dans les corridors humides ?

Si oui, dans quel sens ?

Faut-il davantage **formaliser l'engagement des acteurs** à agir en faveur de la trame verte et bleue (contractualisation...) ? Comment le susciter ?

4.

Mesures générales

1. Mesures de prévention et restauration
2. Mesures de gestion
3. Mesures de suivi

Merci d'indiquer votre principale attente vis-à-vis du SRCE sur le support qui vous a été remis !



Des propositions complémentaires ?



Conclusion

La suite des échanges

L'envoi d'un compte-rendu synthétique de nos échanges et la mise à disposition de la présentation sur le site de la DRIEE et l'espace JAHIA du Conseil Régional

Bientôt un extranet !

Une seconde réunion de cet atelier thématique entre mai et juin 2012

La possibilité de faire part de vos propositions complémentaires aux adresses suivantes :

caroline.vendryes@developpement-durable.gouv.fr

vincent.hulin@iledefrance.fr



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE

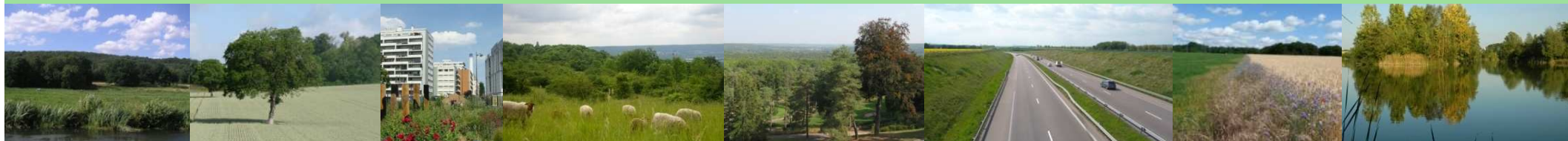
 **île de France**

Schéma régional de cohérence écologique

Ile-de-France



Merci pour votre attention



Crédits photo : Florence Monfort, RCT, PNR Vexin français, PNR de la Haute Vallée de Chevreuse, Olivier Marchal (PNR HVC), Conseil régional d'IDF

**Pour mieux répondre à vos attentes,
merci de remettre à la sortie les
questionnaires évaluatifs remplis...**

